

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 29 Septembre 2022**

**Délibération N° 2022 09 057 : Intercommunalité – Décision de délibérer à huis clos**

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIÈRE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

Compte tenu de la nécessaire confidentialité à observer sur les informations se rapportant à la dernière question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance, M. le Président sollicite les membres du conseil communautaire pour débattre sur cette question, à huis clos, conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT applicable aux séances des conseils municipaux, transposable à la communauté de communes.

Cet article dispose :

« A la demande du maire (Président pour la CCLLB), ou de trois membres, le conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunisse à huis clos ».

Si la loi ne limite pas de manière générale la possibilité de recourir au huis clos, une stricte procédure doit être respectée. La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public. Sans ce vote préalable, la séance est illégale.

Le Président invite le conseil communautaire à voter sur le principe du huis clos sur cette question.

***Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré publiquement,***

1.- Décide de retenir les modalités de réunion à huis clos pour la dernière question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.

**Adopté par un vote à mains levées : à l'unanimité.**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'OIR - LUCÉ - BERÇÉ' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a windmill and a church.

**Secrétaire de séance  
Myriam MARTINEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martineau', written over a horizontal line.